



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Dix-Neuf Mai,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2015

Secrétaire de séance : Jean-Louis GIRAUD

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – J.L. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoint**
S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – E. MENUT - J. TOCQUER – C. LUBRANO
LAVADERA - J. RAYNAUD - C. VELAY – S. ARNOULD – S. ALLEG – A. RASKIN - M. RAYNAUD –
A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à J-L. GIRAUD) – W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) -
N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA)

REAMENAGEMENT DE LA DETTE

M. le Maire informe que la commune a sollicité la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour une proposition de réaménagement de sa dette dans cet établissement. Les emprunts susceptibles de faire l'objet d'une renégociation sont les suivants :

- Prêt n° 00518380177 souscrit le 29.11.2004 d'un montant initial de 300.000€ au taux fixe de 4,08%
- Prêt n° 00600394582 souscrit le 31.12.2009 d'un montant initial de 300.000€ au taux fixe de 3,72%
- Prêt n° 00600394597 souscrit le 31.12.2009 d'un montant initial de 417.000€ au taux fixe de 3,72%
- Prêt n° 00600394670 souscrit le 20.01.2010 d'un montant initial de 450.000€ au taux fixe de 3,72%
- Prêt n° 00600612478 souscrit le 30.11.2011 d'un montant initial de 160.000€ au taux fixe de 4,61%
- Prêt n° 00600612484 souscrit le 30.11.2011 d'un montant initial de 260.000€ au taux fixe de 4,61%
- Prêt n° 00600674785 souscrit le 19.07.2012 d'un montant initial de 200.000€ au taux fixe de 5,51%

Le Crédit Agricole se déclare favorable à un réaménagement de ces concours et a communiqué la proposition suivante :

- Date d'effet du réaménagement : 1.06.2015
- Capital restant dû des prêts à réaménager : 1.631.976,34€
- Frais de réaménagement : 100.000€ qui seront capitalisés

Nouveau concours :

- Capital du nouveau prêt : 1.731.976.34€
- Type de financement : prêt dénommé EURIBOR 3 mois CAPE 0%
- Durée : 13 ans
- Taux d'intérêt initial au 3.04.2015 : 2,308% (sur la base d'un EURIBOR à 0,018%)

Ce taux est indicatif et sera fixé au jour de l'édition du contrat

- Index de base : EURIBOR 3 mois instantané + 2,29%
- Le taux ne pourra pas dépasser le plafond (ou CAP) fixé au jour de l'édition du contrat pour toute la durée de vie du prêt (taux initial + 0,0002 points)
- Périodicité de remboursement du crédit : Trimestrielle
- Types d'échéances : Constantes avec amortissement progressif du capital
- Montant des intérêts courus au 1.06.2015 : 6.524,87€ (à régler avant le 1.06.2015)
- Frais de dossier : 1.850€ (à régler avant le 1.06.2015)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE REAMENAGER** les prêts auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **DE MANDATER** M. le Maire pour réaliser cette opération de réaménagement et pour signer tous les documents nécessaires auprès de l'établissement de crédit
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP M14 :
 - . chapitre 66 – charges financières,
 - . chapitre 011 - charges à caractère général,
 - . chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE